

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-024

Séance du 04 MARS 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 17
Qui ont pris part à la délibération : 18
Date de la Convocation : 26/02/2024
Convocation affichée et diffusée le : 26/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

M. JACQUET Alain

POUVOIR

M. AKNIN Daniel a donné pouvoir à Baptiste COLLET

M. Gilles ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Agence Nationale du Sport - Création de deux courts de Tennis et éclairage led de deux courts Demande de subvention – Equipements structurants du plan 5000 TDS – Génération 2024

Dans le cadre du réaménagement du secteur du périmètre d'étude dans le centre du village, la commune doit déplacer les courts de tennis vieillissant pour les reconstruire hors le périmètre d'aménagement prévu. Ces travaux se doubleront de la mise en place de l'éclairage des courts (La commune prévoit également un éclairage à leds pour les deux courts).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer demande d'aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Cout total des travaux : **184 464,20 € HT**
- Terrassement pour réalisation de la plateforme : 35 050,00 € HT
- Réalisation de 2 courts de tennis en résine : 122 214,20 € HT
- Eclairage des deux courts : 27 200,00 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	DETR	18 077,49 €	9.80 %
Union européenne			

Etat – autre			
Conseil régional	Région	36 892,84	20,00 %
Conseil départemental	Département	27 669,63	15,00 %
Autres (à préciser)	Fédération	18 446,42 €	10,00 %
Agence Nationale du Sport	ANS	46 116,05	25,00%
Total subventions publiques*		147 202,43 €	79,80 %
Fonds propres	/	37 261,77 €	20,20 %
Emprunts	/		
Total autofinancement		37 261,77 €	20,20 %

TOTAL GENERAL HT	/	184 464,20 €	100,00%
-------------------------	----------	---------------------	----------------

Le Conseil Municipal après discussion à l'unanimité

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil départemental de l'Ain

Ainsi fait et délibéré
le 04 mars 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

Le secrétaire de séance
Gilles ROCHE